

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE À BAIE-COMEAU, LE 29 MARS 2021, À COMPTER DE 19H, AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ST-CŒUR-DE-MARIE, PRÉSIDIÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2  
Madame Marie-Pier Fortier, parent district #3  
Monsieur Yves Côté, parent district # 4  
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Chantal Bérubé, personnel  
Madame Jennyfer Gravel, personnel  
Madame Patricia Lavoie, personnel  
Madame Geneviève Lévesque, personnel  
Monsieur Danny Bourque, personnel

Madame Emmy Foster, membre de la communauté  
Madame Gladys Tremblay, membre de la communauté, par Zoom.  
Monsieur Pierre LeBreux, membre de la communauté  
Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté  
Monsieur Simon Thériault, membre de la communauté

**PARTICIPENT :**

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale  
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote  
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19 h.

L'avis de convocation ayant été transmis à tous les membres en respect des règles de fonctionnement et la majorité des membres en poste étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**

CA-2021-03/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Danny Bourque et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 25 JANVIER 2021**

CA-2021-03/02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 25 janvier 2021 tel que déposé.

**3.1 Suivis du procès-verbal**

Aucun suivi à effectuer.

Nous dérogeons à l'ordre du jour pour traiter le point 6.1 à ce moment-ci.

**4. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DES COMITÉS DU CA**

**4.1 Rapport du président**

Monsieur Côté rappelle l'obligation imposée à chaque administrateur de faire la formation obligatoire à l'intention des membres du CA, élaborée par l'ÉNAP. Des administrateurs

déplorent le fait que la formation doit être complétée à l'intérieur d'une période de 9 mois plutôt qu'une année comme annoncée.

#### **4.2 Comité gouvernance**

Le comité s'est réuni à une seule occasion. Un document présentant les faits saillants de cette rencontre est déposé. Monsieur Côté en fait la lecture.

#### **4.3 Comité vérification**

Le comité s'est réuni à une seule occasion. Un document présentant les faits saillants de cette rencontre est déposé. M. Côté en fait la lecture.

#### **4.4 Comité ressources humaines**

Ce comité ne s'est pas encore réuni.

### **5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

#### **5.1 Plan d'engagement vers la réussite**

La directrice générale présente sommairement les résultats de la fin d'étape de janvier en français, anglais et mathématiques. On constate que les résultats se comparent aux années précédentes.

Les équipes-écoles travaillent actuellement les savoirs essentiels. Le tutorat et la récupération ont été rapidement déployés au sein des écoles afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Mme Desrosiers présente les trois priorités de travail identifiées par les directions : l'effet enseignant, la compréhension commune des principes de réponses à l'intervention et enfin, la révision des mesures adaptatives pour le passage primaire et secondaire.

#### **5.2 État des dossiers clés**

Mme Desrosiers présente sommairement les grands dossiers :

- Organisation scolaire 2021-2022 et allocation des ressources;
- Qualité de l'air;
- Retour en classe des élèves du secondaire 3, 4 et 5;
- Rappel de certains masques;
- Alerte à la bombe;
- Situation au Pavillon Richelieu.

#### **5.3 Attestation de la Directrice générale**

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale en date du 29 mars 2021, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

### **6. DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **6.1 Processus de maintien ou fermeture écoles**

Mme Desrosiers présente quelques statistiques au regard des taux de diplomation des élèves en provenance de petites écoles. Elle nomme également les facteurs de risque qui auraient une incidence sur le décrochage scolaire de ces élèves selon les données de la recherche.

Elle rappelle la mission en trois volets de l'école (instruire, socialiser, qualifier), qui s'avère difficile de remplir adéquatement dans le contexte des petits groupes.

### **École Monseigneur-Bouchard**

CONSIDÉRANT la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs qui prévoit que si le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 15, le centre de services scolaire entreprend la démarche de fermeture de l'école;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas une hausse significative des élèves dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation de l'école en fonction des critères de décision énoncés à la politique, dont prioritairement celui du maintien de la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la faible clientèle vécue au cours des dernières années à l'école Mgr-Bouchard;

CONSIDÉRANT la mission de l'école qui est, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

CONSIDÉRANT la difficulté dans les petites classes de développer des compétences de collaboration et d'interaction chez les élèves, tel qu'identifiées dans le Programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT les facteurs de risque ciblés par le ministère de l'Éducation lors de la transition au secondaire, dont deux qui sont directement liés à l'école de très petite taille:

- Grand écart de taille entre l'école primaire et l'école secondaire;
- Discontinuité du primaire vers le secondaire sur le plan organisationnel, pédagogique et social;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'école d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires;

CONSIDÉRANT la proximité d'une autre école dans le village voisin dans les limites de relocalisation fixées par le ministère (20 Km);

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre en place un service de transport du midi permettant aux enfants d'aller dîner à la maison;

CONSIDÉRANT la fermeture déjà effective du 3e cycle;

CONSIDÉRANT les projets/travaux d'aménagement, évalués à près de 3 028 000 \$, qui devront être réalisés dans les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT l'économie des coûts annuels liés à l'entretien annuel du bâtiment ;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre LeBreux et **RÉSOLU** à l'unanimité :

- De procéder à la fermeture de l'école Monseigneur-Bouchard à Portneuf-sur-Mer à compter de l'année scolaire 2022-2023;
- D'adopter le calendrier de consultation tel que présenté.

## École Père-Duclos

CONSIDÉRANT la clientèle (2 élèves issus d'une même famille, sur une possibilité de 14) scolarisée à l'école Père-Duclos à Franquelin pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas une hausse significative des élèves dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs qui prévoit que si le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 15, le centre de services scolaire entreprend la démarche de fermeture de l'école;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation de l'école en fonction des critères de décision énoncés à la politique, dont prioritairement celui du maintien de la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années à l'école Père-Duclos;

CONSIDÉRANT la mission de l'école qui est, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

CONSIDÉRANT la difficulté dans les petites classes de développer des compétences de collaboration et d'interaction chez les élèves, tel qu'identifiées dans le Programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT les facteurs de risque ciblés par le ministère de l'Éducation lors de la transition au secondaire, dont deux qui sont directement liés à l'école de très petite taille:

- Grand écart de taille entre l'école primaire et l'école secondaire;
- Discontinuité du primaire vers le secondaire sur le plan organisationnel, pédagogique et social;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'école d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires;

CONSIDÉRANT les projets/travaux d'aménagement, évalués à près de 800 000 \$, qui devront être réalisés dans les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT l'économie des coûts annuels liés à l'entretien annuel du bâtiment;

CA-2021-03/04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement:

- De procéder à la fermeture de l'école Père-Duclos à Franquelin à compter de l'année scolaire 2022-2023;
- D'adopter le calendrier de consultation tel que présenté.

## École Saint-Joseph à Baie-Trinité

Mme Desrosiers précise aux administrateurs que depuis plus d'une dizaine d'années, les élèves de niveau secondaire sont scolarisés à la polyvalente de Port-Cartier et qu'aucun service d'enseignement secondaire n'est offert à l'école St-Joseph. Pour régulariser la situation, nous souhaitons faire la démarche officielle pour retirer l'ordre d'enseignement du secondaire à l'acte d'établissement de cette école.

CONSIDÉRANT que la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs prévoit qu'un processus de consultation publique doit être mené préalablement à la modification d'un ordre d'enseignement dispensé par une école;

CONSIDÉRANT que depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves d'âge secondaire sont scolarisés à la polyvalente de Port-Cartier, laquelle est sous la juridiction du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves d'âge secondaire dans la municipalité de Baie-Trinité n'est pas suffisant pour offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à leurs intérêts, à leurs aptitudes et à leurs besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

CA-2021-03/05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Emmy Foster et **RÉSOLU** à l'unanimité :

- De procéder à la fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire à l'école Saint-Joseph à Baie-Trinité à compter de l'année scolaire 2022-2023;
- D'adopter le calendrier de consultation tel que présenté.

CA-2021-03/06

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bourque et **RÉSOLU** de suspendre la séance, il est 19h20. Nous reprenons la rencontre à 19h35.

## 6.2 Nomination - Comité Vérification

Lors de la dernière séance du conseil d'administration, Mme Catherine Conroy a été désignée pour siéger sur le comité Gouvernance et éthique, alors que la vacance était au comité de Vérification.

Il y a donc lieu d'adopter une nouvelle résolution pour désigner Mme Conroy comme membre du comité de vérification.

CA-2021-03/07

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Patricia Lavoie et **RÉSOLU** de désigner Mme Catherine Conroy pour siéger au comité Vérification.

## 6.3 Candidature administrateur – Centre des arts de Baie-Comeau

À la suite de divers mouvements dans notre organisation, il y a lieu de nommer un nouvel administrateur pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre des arts de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT les règlements généraux du CA du Centre des arts;

CONSIDÉRANT la collaboration entre nos deux organisations, particulièrement pour la clientèle du secteur des jeunes;

CONSIDÉRANT le développement à faire au niveau culturel pour notre clientèle en formation générale aux adultes et en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT les divers mouvements dans notre organisation actuellement;

CA-2021-03/08

**IL EST PROPOSÉ** par M. Luc Rioux et unanimement **RÉSOLU** de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à siéger comme administratrice au CA du Centre des Arts de Baie-Comeau pour un mandat de 2 ans.

## 7. SERVICES ÉDUCATIFS

Pas de sujet.

## 8. RESSOURCES HUMAINES

### 8.1 Calendriers scolaires 2021-2022

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour l'adoption des calendriers scolaires pour les enseignants en formation professionnelle et en formation générale aux adultes et du calendrier pour le personnel soutien, professionnels et gestionnaires pour l'année 2021-2022.

Toutes les instances syndicales ont été consultées comme il se doit.

CA-2021-03/09

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Emmy Foster et unanimement **RÉSOLU** d'adopter les calendriers scolaires pour les enseignants en formation professionnelle et en formation générale aux adultes et le calendrier pour le personnel soutien, professionnels et gestionnaires pour l'année 2021-2022 tel que déposés.

Mme Charbonneau quitte la rencontre; il est 20h.

## 9. RESSOURCES MATÉRIELLES

### 9.1 Lignes internes de conduite – gestion contractuelle

Pour assurer une meilleure gestion des processus contractuels, tout organisme public doit, en vertu de la directive du Secrétariat du Conseil du trésor, adopter des lignes de conduite, élaborées à partir d'un contenu prescrit par le gouvernement.

CA-2021-03/10

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter les Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics tel que présentées.

### 9.2 Entente protocolaire avec la Ville de Baie-Comeau

Dans le but de définir les modalités de mise en commun des locaux, aménagements et équipements appartenant aux deux parties, le Centre de services scolaire de l'Estuaire et la Ville de Baie-Comeau souhaitent renouveler leur entente protocolaire sur une base de tarification à l'heure.

CA-2021-03/11

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre LeBreux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser la conclusion du protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Baie-Comeau concernant l'échange de locaux, d'aménagements et d'équipements appartenant aux deux parties et de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, du Centre de services scolaire de l'Estuaire, à signer ledit protocole et tout autre document donnant effet à présente résolution.

### 9.3 Addenda – entente protocolaire avec la municipalité de Ragueneau

Dans le but de définir les modalités de mise en commun des locaux, aménagements et équipements appartenant aux deux parties, le Centre de services scolaire de l'Estuaire et la Municipalité de Ragueneau souhaitent apporter une modification à l'entente existante, notamment en lien avec la facturation.

CA-2021-03/12

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** unanimement d'autoriser la conclusion de l'addenda avec la Municipalité de Ragueneau concernant l'échange de locaux, d'aménagements et d'équipements appartenant aux deux parties et de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, du Centre de services scolaire de l'Estuaire, à signer ledit protocole et tout autre document donnant effet à présente résolution.

## 10. RESSOURCES FINANCIÈRES

### 10.1 Signature des effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE les signataires des chèques (Madame Nadine Desrosiers, DG et Madame Chantal Gagnon, DRF) ont été nommées par la direction générale après l'abolition des commissaires;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Manic-Outardes nous demande de mettre à jour les ententes d'emprunts à court terme;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) signatures sont requises mais qu'il est préférable d'avoir un substitut;

CA-2021-03/13

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et **RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à être signataires des effets bancaires comprenant les chèques et les différents emprunts de notre institution financière, soit la Caisse Desjardins de Manic-Outardes :

- Madame Nadine Desrosiers, directrice générale
- Madame Lucie Bhérer, directrice générale adjointe
- Madame Chantal Gagnon, directrice des ressources financières

### 10.2 Signature des documents relatifs à la subvention de Patrimoine canadien

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canadien a accordé et versé au CSS de l'Estuaire une subvention pour le projet d'auditorium à la Polyvalente des Rivières de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE les documents ont été signés par le précédent directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il reste quelques documents à signer relativement à cette entente;

CA-2021-03/14

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre LeBreux et **RÉSOLU** unanimement de mandater la directrice générale Madame Nadine Desrosiers pour signer les derniers documents relatifs à cette entente.

## 11. RESSOURCES INFORMATIQUES

Pas de sujet.

## 12. TRANSPORT SCOLAIRE

Pas de sujet.

## 13. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 13.1 Plan triennal 2021-2024

L'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Considérant la consultation effectuée auprès de chacune des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du centre de services scolaire, le tout conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de parents conformément à l'article 193 de cette même loi;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du Centre de services scolaire de l'Estuaire tel que déposé.

**14. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de sujet.

**15. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS**

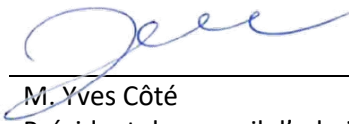
Une séance de travail se tiendra avant la prochaine séance du CA.

**16. HUIS CLOS**

Pas de huis clos tenu.

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Yan Bouchard propose la levée de la séance, il est 20h45.



---

M. Yves Côté  
Président du conseil d'administration



---

M<sup>e</sup> Chantal Giguère  
Secrétaire générale